

1. Désaffectation de l'ancienne école

Suite à la construction d'un groupe scolaire, il convient de déclasser le bâtiment 12 -14 rue Principale dans le domaine privé de la commune. Monsieur le Préfet de la Moselle ayant émis un avis positif sur la désaffectation du bâtiment, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de classer le bâtiment communal dans le domaine privé de la commune.

2. Vente du bâtiment communal 12 et 14 rue Principale.

Suite à la construction du groupe scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente le bâtiment communal situé 12 et 14 rue Principale composé de deux logements et d'une salle de classe avec repos et sanitaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager une procédure afin de trouver un acheteur.

3. Classement des voies privées du lotissement les Tournesols incluant leurs annexes dans la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au classement de la voie et de ses dépendances du lotissement les Tournesols dans le domaine routier public communal. En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de classer la voirie du lotissement les Tournesols dans le domaine public routier communal et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives au dossier.